



Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc

De la F.R.B.T.A, association sans but lucratif.

Renaix, le 14 mars 2009.

PV du CA du 13 mars 2009.

Présents : P. Wiggeleer, P.J. Lemaire, F. Hanique, M. Ronsse
D. Fievet (Directeur technique), L. Lejeune (Secrétaire administratif).

Excusé : P. Meunier

Absentes : N. Meyer, C. Boxho

Ouverture de séance : 20h00

ORDRE DU JOUR :

1. Interventions des Administrateurs à l'Assemblée Générale du 21 mars 2009:

-1- Président f.f. :

Le vice-Président et Président f.f. remet une copie papier de son intervention au secrétaire administratif.

Il intègre dans celle-ci, quelques mots à propos de la participation d'un archer non prévu au plan programme au Championnat du Monde FITA en salle 2009 ... pas de subsides ADEPS et pas de budget LFBTA.

Pourquoi : précédemment, le bas de laine constitué de manière peu orthodoxe autorisait un aide financière pour des one-shoot et comme la politique de l'ADEPS était plus souple on pouvait modifier la liste des archers subsidiable en cour d'année.

Aujourd'hui, le bas de laine a fondu comme neige au soleil suite au remboursement à l'ADEPS du trop perçu par la LFBTA (le peu orthodoxe cité ci - avant) découvert par la cour des compte dans la comptabilité ADEPS.

La politique appliquée par l'ADEPS est moins souple et si ajouter un nouvel archer à la liste arrêtée dans le plan programme reste possible, cette démarche ne peut en aucun cas concerner un one-shoot.

Extrait de « RECONNAISSANCE D'UNE FEDERATION OU ASSOCIATION SPORTIVE » (site ADEPS).

3°) une subvention complémentaire sur base d'un plan programme.

6. PROCEDURE

a) les demandes de **subvention complémentaire** doivent être introduites pour le 31 octobre de l'année de référence, sous forme de projets :

1 °) accompagné d'un exposé de motivation

2°) **planifié jusqu'à la fin des olympiades ... ce qui hypothèque de justifier ... les one shoot.**

3°) présentés par ordre de priorité

4°) budgétisés

-2- Secrétaire général.:

La Secrétaire général intègre dans son intervention un passage concernant la « catégorie vétéran » pour laquelle plusieurs demandes de réintégration sont parvenues au secrétariat administratif.

-3- Trésorier:

Dans son intervention ? Le trésorier explique dans les grandes lignes les matières que le Plan Programme permet de subventionner ... ainsi que la mise en œuvre de celui-ci.

Extrait de « RECONNAISSANCE D'UNE FEDERATION OU ASSOCIATION SPORTIVE » (site ADEPS).

5. SUBVENTION ANNUELLE

1°) une partie forfaitaire variable suivant la catégorie et le nombre de membres

- augmentation de 10 % si 20 % de femmes dans le conseil d'administration de la fédération

2°) une intervention dans les dépenses du cadre administratif dont le nombre du personnel employé dans les fédérations sportives dépend de la catégorie et du nombre de membres affiliés (pourcentage d'intervention 90 % plafonné aux échelles de traitement des agents des services du Gouvernement de la Communauté française)

-4- Administrateur responsable de l'arbitrage :

Il remet une copie papier de son intervention au secrétaire administratif.

-5- Administrateur responsable du Sport pour tous :

Il enverra son intervention via internet (Email) au secrétaire administratif.

-6- Administrateur à la gestion sportive et le directeur technique :

Le directeur technique remet une copie papier des grandes lignes devant être présentées pour partie par lui-même et pour partie par l'administratrice f.f. au secrétaire administratif.

- Le bilan 2008 et Olympiade 2005-2008 seront présentés par le Directeur technique.

- Le projet 2009 et l'olympiade 2009-2012 seront présentés par l'Administratrice f.f.

Le secrétaire administratif remettra le document à l'administratrice f.f..

2. Conseil de discipline :

-1- Comportement non correct d'un archer au Championnat de LFBTA :

Lors du contrôle « Antidopage » réalisé lors du championnat de LFBTA, un archer a eu un comportement inadmissible vis-à-vis du médecin mandater pour réaliser le contrôle. Son comportement était de nature à nuire à la réputation de la LFBTA ... plainte à son égard, sera déposée près du conseil de discipline.

-2- Dopage décelé lors du contrôle :

La FRBTA a été informée par la FITA, qu'un cas de dopage décelé.

L'administrateur responsable a déjà reçu l'information par le laboratoire effectuant les analyses.

Un rendez-vous sera pris avec le médecin mandaté par la LFBTA pour vérifier les dossiers d'exemption thérapeutique, l'archer et le CA ... pour prendre attitude appropriée et la communiquer à la FRBTA.

3.-a- A propos des questions envoyées par monsieur Prieels au Président f.f. ... avec copie au secrétariat administratif :

Le secrétaire administratif, lassé de l'attitude destructrice de Monsieur Prieels, a préparé des réponses aux questions posées. Il souhaite recevoir du CA, l'autorisation de publier ses réponses dans « l'Info Flash » en y précisant que ces réponses n'engagent que lui-même. Le CA autorise la publication dans les conditions proposées.

3.-b- A propos des questions de Monsieur « Truly » trouvées sur le forum:

Le CA décide de présenter de manière généraliste, les sujets évoqués dans « l'Info Flash »

5. Directeur technique:

- 1- Intervention AG : voir point 1 -6- du présent document.
- 2- World Games : Dossiers ont été rentrés pour les 4 candidats pouvant prétendre à l'une des places quotas accordées à la LFBTA par la FITA.
Le 16 mars 2009, le directeur technique, le trésorier et le secrétaire administratif ont réuni au COIB pour défendre les candidats dont la participation est remise en question par la commission de sélection du COIB.
Aujourd'hui, seules Marina Prelepcean est certaine de participer au World Games. La participation de Sébastien Denayer en Compound Homme et de soit Serge Verrier ou de David Bottiau reste hypothétiques.
- 3- Critères de sélection internationaux :
 - JC ... sélection à défendre au niveau de l'UC/CE.
Marc Ronsse propose : Elke Verdin, Zoé Göbbels, Corentin Moemars, Jonathan Vandergucht et Nicolas Van Reybrouck.
 - GP Porec : Seul Sam participe (vérifier la suite donnée au dossier au niveau du national).
 - GP Sofia : ayant atteint les critères sont proposés ... Michèle Massina, Julien Depoitier, Mathieu Vandepoele et Sam Kiritsoglou.
Sarah Prieels à qui il manque 1 point est également proposée.
Les inscriptions préliminaires doivent être rentrées pour le 20 mars.
Le CA marque sont accord pour ce qui précède.
- 4- Critères d'adhésion à l'équipe internationale :
Ils seront présentés dans le prochain n° de la revue l'archer..... par décision du CA, la notion de « commission de sélection » devra y figurer.
- 5- ADEPS annexe au Plan Programme :
Le directeur technique remet le dossier « courbes de sélection » pour archivage.
- 6- Projet jeune en LFBTA et équipement du centre de Tubize :
Le centre de Tubize est équipé de cibles et fonctionnel ;
- 7- Formation de cadres :
 - Cours de niveau 1 :
Ces cours ont rencontré un réel engouement.
28 archers se sont inscrits et le cours est préparé, réactualisé et mis sous format PowerPoint pour être attractif. La formation débute ce dimanche 15 mars 2009.
 - Finalisation du cours de niveau 2 :
A ce jour Marina Prelepcean, Christophe Roosen, Claude Haegman et Benoît Detaille ont présenté leur travail de fin de session avec succès... Il nous reste à recevoir le travail de Simon De Wrangel et Marcel Renaud (rendez-vous pris pour le mercredi 25 mars).

-8- Universiades :

Nos 6 candidats « universitaires » ont été acceptés par l'ASEUS sous quelques réserves pour deux d'entre eux :

- Catheline Dessoy
- Grégory Aerts
- Julien Depoitier
- Mathieu Vandepoele
- Jessica Masure
- Philippe Vandestruck

Vu que certains candidats néerlandophones désirent frapper à la porte, le chef de délégation adjoint, Cédric Bodson (02 650 21 72 / 0477 375 105), responsable des sports de l'ULB, nous demande des critères de sélection plus précis !

Une proposition d'utiliser les critères FITA Senior pour les Grand Prix à été transmise aux membres de l'UC/CE mais est restée sans réponse !!!

6. Divers:

La Secrétaire générale f.f. et le Trésorier ont assistés à une réunion programmée par l'AISF.

Il y ont appris que la commission paritaire dont dépend la LFBTA est le commission 326-02 et non la 200 (commission dite poubelle) utilisée jusqu'à aujourd'hui. Le trésorier à fait le nécessaire pour « mise en concordance ».

Le CA décide de prendre en charge les frais d'avion de notre arbitre international pour l'arbitrage qu'il à réalisé en Pologne celui-ci prenant à sa charge son déplacement au « Championnat du Monde pour handicapé (Août 2009).

Fin de la séance : 24 h00

Rédaction ... secrétaire administratif

Pour le CA

Patrick Wiggeleer
Vice - Président et Président FF

Pierre-Jacques Lemaire
Trésorier